



AMBIOTERRA

Résumé du projet

**Protégeons la biodiversité des habitats floristiques
en Montérégie Ouest**

Par le Groupe Ambioterra

624, rue Notre-Dame, local 31
Saint-Chrysostome (Québec)
JOS 1R0
Tél. : (514) 664-4782
Courriel : info@ambioterra.org

Mars 2010

1. Présentation d'Ambioterra

La mission d'Ambioterra vise à protéger l'environnement en mettant en œuvre des projets selon une approche écosystémique, intégrée et communautaire. Notre organisme a réalisé divers projets liés à la protection de la biodiversité, de la gestion intégrée et écosystémique dans les secteurs de la forêt, de l'agriculture, de l'eau, de la santé environnementale et des déchets. Ambioterra est membre de plusieurs organisations - SCABRIC, Réseau québécois des groupes écologistes, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Réseau canadien de l'environnement - afin d'avoir une approche intégrée qui tienne compte des réalités spécifiques aux échelles locale, régionale, provinciale, nationale et internationale. Nous sommes également membre de l'équipe de rétablissement des cyprins et petits percidés du Québec et membre du collège environnement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Nous concentrons présentement notre énergie à réaliser des projets de protection et de restauration de l'habitat d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Ces projets comportent divers volets : recherche, intendance, protection de l'habitats et récupération des usages, sensibilisation et éducation, géomatique, inventaire de la faune et de la flore, concertation entre les principaux acteurs concernés et démocratie participative. Nous prévoyons à long terme suggéré des outils d'intendance et de protection de l'habitat adaptés aux acteurs rencontrés (ententes de conservation, servitudes, baux, aires protégées, gestion intégrée forestière, programme agro-environnemental, acquisitions, etc.). Le résultat final sera l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'intendance écosystémique et intégré pour les différentes espèces à statut précaire ciblées.

2. Description du projet Protégeons la biodiversité des écosystèmes forestiers exceptionnels en Montérégie Ouest

a) But du projet

Ce projet consiste à protéger les habitats floristiques situés sur le territoire des bassins versants des rivières des Anglais et Trout, principalement ceux qui abritent les espèces végétales à statut précaire suivantes : le pin rigide, l'orme liège, le noyer cendré, l'ail des bois et le ginseng à cinq folioles. Ces bassins versants sont situés dans la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le sud-ouest de la Montérégie, région comportant un des plus hauts taux de richesse au niveau de la biodiversité (Tardif et al., 2005) et d'espèces en péril. Selon les données du CDN PQ (2009), il existe 144 habitats floristiques dans la MRC du Haut-Saint-Laurent dont la moitié sont situés dans les bassins versants faisant l'objet de ce projet. Actuellement, la majorité de ses habitats floristiques sont sur des terres privées dont la vocation est agricole et/ou pour la production forestière, ce qui augmente le phénomène de fragmentation des milieux naturels. Seulement quelques-uns font l'objet de projets de conservation ou d'ententes légales de conservation.

Les habitats floristiques abritent des échantillons rarissimes de la biodiversité québécoise. Ainsi, plusieurs espèces menacées et/ou susceptibles d'être retrouvées sur ce territoire bénéficieront de ce projet, car on retrouve dans la MRC du Haut-Saint-Laurent au moins 85 espèces floristiques et fauniques en situation précaire selon les données du CDN PQ (2009). De fait ces deux bassins versants font partie de la zone de concentration d'espèces en péril de l'Ouest du Québec. La tenure privée des terres complexifie sensiblement leur protection. En effet, rares font l'objet de projets de conservation.

Le but de ce projet pourra être réalisé par divers moyens – acquisition de connaissances (inventaire, cartographie, etc.), sensibilisation et intendance. Pour cette année, nous concentrerons nos énergies à l'acquisition de connaissances (inventaire et cartographie) sur les habitats floristiques incluant le pin rigide,

l'orme liège, le noyer cendré et l'ail des bois à proximité des aires protégées déjà existantes. A long terme, nous prévoyons renforcer et agrandir le réseau d'aires protégées en milieu privé par divers moyens d'intendance (ententes de conservation, baux, acquisition, etc.) et par la production de cahiers du propriétaire incluant des recommandations de plans de conservation et/ou de gestion écosystémique des espèces à statut précaire en concertation avec les divers acteurs du territoire : municipalités, exploitants forestiers, propriétaires privés, agriculteurs, ministères, organisations non gouvernementales et établissements de recherche.